

**BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL
AU RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE ONCO-HAUTS-DE-FRANCE**

Document à retourner à l'adresse suivante :

Réseau Régional de Cancérologie Onco HAUTS DE FRANCE
1A rue Jean WALTER 59000 LILLE

Ou par mail : info@onco-hdf.fr Site : <https://www.onco-hdf.fr/>

NOM ET PRENOM DU PROFESSIONNEL :

SPECIALITE/TITRE :

RPPS :

NOM DE L'ETABLISSEMENT ADHERENT:

ADRESSE :

TEL :

Mail :@.....

Je souhaite recevoir des informations relatives aux actualités du réseau :

Newsletter

J'autorise le Réseau Régional de Cancérologie ONCO Hauts de France à diffuser mes coordonnées (Nom, Prénom, Fonction, Etablissement) sur son site internet en tant qu'adhérent et sur ses outils de communication (rapports, comptes-rendus, référentiels, fiches, ...) en tant que contributeur et/ou relecteur.

**Je souhaite être inscrit dans le(s) groupe(s) professionnel(s) d'organe suivant(s)
(médecins et paramédicaux)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Cancer des os et des parties molles | <input type="checkbox"/> Métastases osseuses |
| <input type="checkbox"/> Cancérologie Digestive | <input type="checkbox"/> Neuro-oncologie |
| <input type="checkbox"/> Dermatologie | <input type="checkbox"/> Pneumologie et Chirurgie thoracique |
| <input type="checkbox"/> Endocrinologie | <input type="checkbox"/> Psycho-Oncologie |
| <input type="checkbox"/> Gynécologie Sénologie | <input type="checkbox"/> Urologie |
| <input type="checkbox"/> Hématologie | <input type="checkbox"/> VADS |

Je souhaite être inscrit dans le(s) groupe(s) professionnel(s) thématiques suivant(s)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Anatomopathologie, biologie | <input type="checkbox"/> Médecine nucléaire et Imagerie Médicale |
| <input type="checkbox"/> Anticancéreux oraux à domicile | <input type="checkbox"/> Hématologie en HAD à domicile |
| <input type="checkbox"/> APA (activité physique adaptée) | <input type="checkbox"/> Parcours de soins |
| <input type="checkbox"/> Cancer et dénutrition | <input type="checkbox"/> Santé sexuelle et Cancers |
| <input type="checkbox"/> Fertilité et cancer | <input type="checkbox"/> Pratiques Médicales et Pharmaceutiques |
| <input type="checkbox"/> IDE | <input type="checkbox"/> Psychologue en cancérologie |
| <input type="checkbox"/> Douleur | <input type="checkbox"/> Soins de support |
| <input type="checkbox"/> Oncogériatrie | |

ONCO HAUTS-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 1A rue Jean WALTER 59000 LILLE
Tél. 03 20 13 72 10 – Fax. : 03.74.09.59.22

Déclarée auprès de la Préfecture du Nord - SIREN n° 830.863.973

En tant que membre du réseau inscrit dans un groupe de professionnels vous vous engagez :

- Au respect des statuts et de la charte (charte ci-joint à nous retourner signée) ;
- A ne pas utiliser votre participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion personnelle ou de publicité ;
- A garantir le respect des droits des malades, leur droit à l'information, leurs droits en terme de protection des données individuelles ;
- A un strict respect des règles déontologiques et à une démarche qualité et d'évaluation active et transparente ;

Vous êtes invité(e) aux groupes de travail et de relecture concernant votre activité professionnelle et notamment à ceux concernant l'élaboration et l'actualisation des référentiels régionaux.

Vous accédez aux documents de coordination et autres protocoles, procédures, calendriers de formation et de RCP, en ligne sur le site www.onco-hdf.fr.

Les informations collectées par le Réseau Régional de Cancérologie ONCO Hauts-de-France, directement auprès de vous dans le cadre du bulletin d'engagement individuel, font l'objet d'un traitement de gestion. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'équipe de coordination, pour le suivi, le traitement statistique et la communication du RRC vers ses professionnels adhérents. Elles sont à destination de l'équipe de coordination ainsi qu'éventuellement au Président du RRC. Les données sont archivées tant que l'adhérent ne s'oppose pas à l'utilisation de celles-ci.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier en recommandé avec accusé de réception au RRC ONCO Hauts-de-France, 1A rue Jean Walter 59000 LILLE ou par courriel à info@onco-hdf.fr. Merci d'y joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ONCO HAUTS-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 1A rue Jean WALTER 59000 LILLE

Tél. 03 20 13 72 10 – Fax. : 03.74.09.59.22

Déclarée auprès de la Préfecture du Nord - SIREN n° 830.863.973

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Préambule

Le cancer est la première cause de mortalité dans la région Hauts-De-France, elle se situe au 1^{er} rang des régions présentant une surmortalité par rapport à la moyenne nationale.

Les missions du RRC s'inscrivent dans une démarche nationale de coordination des acteurs en cancérologie décrite dans les circulaires DHOS/CNAMT/INCA de 2005 et 2007 issues des recommandations du plan cancer (mesure 29) en vue d'améliorer la prise en charge en charge du patient grâce à une approche globale personnalisée et pluridisciplinaire. Cette démarche participe aux objectifs régionaux de « fluidification » du parcours rendu complexe par la multiplicité des acteurs impliqués.

Article 1 – Objet de la charte d'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie

La présente charte d'adhésion a pour objectif de garantir l'implication de tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des patients atteints de cancer quel que soit le stade de la maladie et de leur proche. Pour y parvenir la charte décrit le cadre juridique sur lequel elle s'appuie, les membres du réseau, les principes d'adhésion et de participation au fonctionnement du réseau ainsi que les devoirs de chacun.

Article 2 – Structure juridique

Il s'agit d'une association loi 1901. Conformément aux circulaires DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 organisation des soins en cancérologie et celle de DHOS/CNMT/INCA/2007/357 du 25 septembre 2007 missions du Réseau Régional de Cancérologie. Dont la déclaration a été faite en préfecture le 6 avril 2006 et paru au journal officiel le 20 mai 2006.

Article 3 – Les objectifs du Réseau Régional de Cancérologie ONCOHDF

L'objectif général du Réseau Régional de Cancérologie vise à garantir à chaque malade du cancer de la région des Hauts-de-France une équité, une sécurité, une continuité et une qualité de soins tout au long de la maladie (diagnostic, traitement, après cancer).

Cet objectif s'inscrit dans un contexte régional ayant fait de la prise en charge des cancers une priorité de santé publique visant plus précisément :

- Une équité dans l'accès aux soins ;
- Une prise en charge précoce ;
- Une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec le MT et les professionnels libéraux permettant d'assurer une sécurité et une continuité des soins ;
- Un accès à l'innovation et à la recherche ;
- Un accompagnement global et personnalisé visant à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches par un accès aux Soins Oncologiques de Support (SOS)¹ tout au long de la prise en charge.

¹prise en charge de la douleur, accompagnement psychologique et nutritionnel, soins palliatifs.....

Article 4 – Les missions du Réseau Régional de Cancérologie selon la circulaire de 2007 se définissent selon 5 axes

Axe 1 : informer et communiquer auprès des professionnels, des patients et des proches

Axe 2 : promouvoir et améliorer la qualité des soins en cancérologie

Axe 3 : participer à la formation des professionnels

Axe 4 : évaluer les pratiques professionnelles en réseau

Axe 5 : recueillir et analyser les données régionales de cancérologie

Article 5 – Les membres du Réseau Régional de Cancérologie

Les établissements membres titulaires du réseau sont répartis en 4 collèges

Collège 1 : « établissements de santé privés, centres de radiothérapie et professionnels libéraux » ;

Collège 2 : « établissements publics de santé hors CHU » ;

Collège 3 : « CHU et centre de lutte contre le cancer » ;

Collège 4 : « établissements de santé privés d'intérêt collectif hors COL ».

Les membres titulaires sont les établissements autorisés en cancérologie dont l'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie est rendue obligatoire par la circulaire DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005.

Ils constituent le Conseil d'Administration. Ils ont la qualité de membres titulaires et décident des orientations du Réseau Régional de Cancérologie lors des Conseils d'Administration et en Assemblée Générale.

Les membres non titulaires d'une autorisation en cancérologie et dont l'adhésion n'est pas obligatoire sont répartis en 2 collèges :

Le collège 5 : « les associations d'usagers et de patients » ;

Le collège 6 : « les autres partenaires acteurs de la cancérologie ».

L'adhésion des membres non titulaire d'une autorisation en cancérologie se fait sur la base du volontariat et a pour objectif de formaliser l'implication des acteurs non membres titulaires d'établissements autorisés. Ils décident des orientations du Réseau Régional de Cancérologie l'Assemblée Générale et sont conviés aux Conseils d'Administration au sein duquel ils ont un vote consultatif.

Les professionnels inscrits dans les « groupes de professionnels » par organe et les groupes de travail thématiques

Le réseau coordonne des groupes de travail thématiques. Il favorise la pluridisciplinarité et la transversalité pour répondre au mieux aux objectifs d'une prise en charge globale, personnalisée permettant d'optimiser la continuité avec les professionnels de ville.

La mission première des « groupes de professionnels » est l'élaboration des référentiels régionaux reconnus et utilisés par tous sur le territoire. Ces référentiels constituent des guides de bonnes pratiques qui fondent la décision médicale.

Les groupes de professionnels par appareil ou spécialité transversale ont vocation à être consultés pour les projets du réseau régional visant à harmoniser, homogénéiser les modalités de la prise en charge des patients : information des patients, des médecins traitants, élaboration d'outils des RCP, ...

La participation des professionnels à ces groupes est libre et volontaire, elle relève d'une simple signature de la charte d'engagement au réseau.

Pour chaque groupe de travail, un ou plusieurs coordinateurs sont désigné par les membres de façon consensuelle.

Les missions du coordinateur sont de :

- Présenter le travail du groupe de professionnels au Conseil Scientifique du réseau ;
- Assurer, conjointement avec le secrétariat du Réseau Régional de Cancérologie, le fonctionnement du groupe de travail : planning et thème des réunions, validation des comptes rendus.

Le Réseau Régional de Cancérologie assure l'organisation et la coordination : planning, convocation, présence, compte rendus, tenue des dates de mise à jour...

Les référentiels régionaux ou outils élaborés et validés sont diffusés, par le Réseau Régional par liste de diffusion, et mis à disposition sur le site internet.

Les collègues et groupe de travail se réuniront au moins trois fois dans l'année.

Les référentiels régionaux sont actualisés au moins tous les deux ans.

Article 6 – Modalités d'adhésion et de coopération

L'adhésion est obligatoire pour les établissements autorisés et associés en cancérologie.

L'adhésion des membres non titulaires d'une autorisation (établissements, professionnels libéraux) est sur la base du volontariat.

Les membres sont signataires du bulletin d'engagement et de la charte qu'ils s'engagent à respecter.

Les membres peuvent s'impliquer dans les travaux coopératifs du réseau par le biais d'une inscription aux groupes de professionnels et groupes de travail lors d'appel à candidature.

Article 7 – La qualité de membre se perd (statuts)

Démission.

Décès de la personne physique.

Ou exclusion prononcée par le conseil d'administration pour manquement grave ou manquement répétés aux présents statuts et de manière générale aux règles de fonctionnement du Réseau Régional de Cancérologie ; le membre intéressé est préalablement invité à fournir des explications sur les faits susceptibles de motiver son éventuelle exclusion et, plus généralement, à faire valoir ses moyens de défense.

Article 8 – Les engagements respectifs

Les engagements du réseau :

- Promouvoir la pluridisciplinarité et la garantir dans les travaux régionaux ;
- Elaborer et valider les référentiels régionaux de bonnes pratiques en cancérologie sur la base des recommandations nationales - les diffuser et les réactualiser ;
- Promouvoir des outils de communication communs au sein de la région ;
- Mettre à disposition un dossier minimum de cancérologie commun, partagé et sécurisé (Dossier Communicant en Cancérologie) ;
- Promouvoir l'accès à l'information des patients et des professionnels de santé ;
- Diffuser les annuaires relatifs à l'offre de soins en cancérologie dans la région et aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) ;

- Aider à la formation continue des professionnels de santé ;
- Promouvoir l'accès aux innovations thérapeutiques et aux essais cliniques ;
- Mettre en place une démarche qualité et les méthodes d'évaluation de l'activité pluridisciplinaire ;
- Diffuser annuellement le rapport d'activité du Réseau Régional de Cancérologie et le tableau de bord régional.

Les engagements des membres :

Les membres s'engagent à ne pas utiliser le nom du RRC à des fins commerciales.

- Pour les établissements autorisés, respecter leurs obligations dans la prise en charge du patient notamment :
 - ✓ La présentation du dossier du patient en RCP ;
 - ✓ Accepter la mise en œuvre des référentiels régionaux de bonnes pratiques élaborés par le réseau ;
 - ✓ L'information du patient dans le cadre du dispositif d'annonce et la remise du programme personnalisé de soins ;
 - ✓ L'accès aux soins de support ;
 - ✓ Formaliser leur partenariat avec un ou plusieurs établissements associés (convention) ;
 - ✓ Utiliser le dossier communicant en cancérologie ou le Système d'Information de leur établissement interfacé avec le DCC afin d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge du patient et à la continuité de ses soins ;
 - ✓ Recueillir et transmettre au réseau les données relatives à l'activité de soins en cancérologie et à l'évaluation des pratiques.
- Favoriser l'accès des patients à des traitements innovants et aux essais cliniques
- Participer aux activités du Réseau Régional de Cancérologie
- Mettre en œuvre une réelle pluridisciplinarité autour du patient du diagnostic au suivi des patients atteints d'une pathologie cancéreuse ; informer les patients sur cette prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre d'un réseau
- Contribuer à l'évaluation des membres et des pratiques mises en place par le Réseau Régional de Cancérologie

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent

Pr Arnaud VILLERS
Président

Signature du directeur d'établissement autorisé
(uniquement pour les collèges 2 ;3 ;4)